



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

49, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

Règlement 918 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **49, chemin de la Grande-Côte** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 918 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, sous forme de visioconférence, le **lundi 8 février 2021, à 19 h.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à greffe@ville.rosemere.qc.ca

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 8 février 2021 à 17 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le service permis et inspections, au numéro de téléphone suivant : 450 621-3500.

FAIT À ROSEMÈRE CE 28 JANVIER 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA